

## ÉVÉNEMENT DE RELATIONS PUBLIQUES PENDANT LE MONACO YACHT SHOW (MYS) & UTILISATION DE LA MARQUE MONACO YACHT SHOW

### Directives importantes pour l'organisation d'événements de relations publiques pendant le Monaco Yacht Show (MYS).

Ce document s'adresse spécifiquement aux entreprises qui n'exposent pas au MYS mais qui souhaitent organiser des événements en lien avec le salon.

Veuillez lire attentivement les informations suivantes afin de vous assurer que votre événement est conforme à nos politiques et règlements.

### ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT PENDANT LE MYS

---

*Suivi des événements : Le Comité d'organisation du MYS surveillera les événements pendant toute la durée du salon et se réserve le droit de refuser la participation des entreprises non-exposantes.*

#### **Événements au sein du MYS :**

Tout événement organisé en partenariat ou en association avec l'un de nos exposants ou sponsors est soumis à la validation du MYS. Veuillez demander à l'entreprise concernée de contacter le représentant commercial coordonnant leur participation.

*À l'attention de nos exposants ou sponsors :*

*Déclaration de partenariat : Tout événement organisé en partenariat ou en association avec une entreprise non-exposante nécessite la validation du MYS. Contactez le représentant commercial coordonnant votre participation.*

*Partenariat avec une entreprise non-exposante : Des frais de participation pour une marque non-exposante s'élèvent à 1 955 € hors TVA (à payer par l'entreprise exposante avant la date de l'événement).*

*Pénalités : En cas de non-déclaration, une pénalité de 2 580 € hors TVA sera appliquée.*

*Augmentation des frais : Si une entreprise exposante n'a pas déclaré son partenariat avec une entreprise non-exposante, une augmentation des frais de participation sera appliquée.*

#### **Événements en dehors du MYS :**

Veuillez contacter l'établissement hôte de votre événement (hôtel, restaurant, etc.) pour vous renseigner sur leurs conditions d'organisation.

**UTILISATION DE LA MARQUE MONACO YACHT SHOW :**

---

Tout projet visant à exploiter la marque protégée MYS doit être soumis à un examen préalable par notre entreprise. Comme nous n'avons actuellement aucune relation commerciale avec votre entreprise, assurez-vous qu'il n'y ait aucune mention ou prix dédié au Monaco Yacht Show sur votre site web ou dans toute communication et correspondance avec les invités de votre événement.

**UTILISATION DES IMAGES DU MONACO YACHT SHOW :**

---

Les images du Monaco Yacht Show sont strictement et exclusivement réservées aux professionnels des médias et aux journalistes pour illustrer leur couverture de l'événement. Toute utilisation commerciale et toute modification des images sont strictement interdites.

**UTILISATION DU LOGO MYS :**

---

Il est strictement interdit d'associer le logo du Monaco Yacht Show avec les logos d'une marque non-exposante ni partenaire du MYS.

Le logo du MYS ne peut être utilisé dans aucune campagne de communication, sur tous les canaux, par une entreprise non-exposante ni partenaire du MYS.

Toute utilisation commerciale du logo du Monaco Yacht Show, telle que l'intégration sur des produits ou des articles promotionnels, est strictement interdite.